

**SEANCE DU LUNDI 11 DECEMBRE 2023**

**N° 2023-12-03**

**L'an deux mil vingt trois  
Le 11 décembre à 18 h,**

Le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle n°5 de la papeterie à Uzerche sous la présidence de Jean-Jacques CAFFY.

Date de convocation : 29/11/2023

**Nombre de membres**

**En exercice : 25**

Présents : 18

Représentés : 02

Absents : 05

**Votants : 20**

Pour : 20

Contre : 00

Abstention : 00

**Délégués titulaires présents :** Alain TISSEUIL, Jean-Louis MAURY, Francis COMBY, Philippe GONZALEZ, Alain MARSAT, Jean-Pierre NEXON, Bernard ROUX, Jean-Jacques CAFFY, Miléna LOUBRIAT, Delphine VEYSSEIX BOUDET, Jean-Claude CHAUFFOUR, Jean-Paul GRADOR, Michel PLAZANET, Michel LAUTRETTE, Jean-Yves URBAIN, Bernard RUAL, Philippe JENTY, Pierre PEYRAMAURE.

**Délégués titulaires représentés :** Guy DEVEIX (représenté par Serge LANGLADE), Éric NOILHAC (représenté par Anthony ROUGERIE).

**Délégués titulaires absents :** Éric LASCAUX, Jean-Jacques DUMAS, Catherine CHAMBRAS, Daniel GARAIS, Gérard COIGNAC.

**Délégué suppléant présent : /**

Jean-Paul GRADOR est nommé secrétaire de séance.

**Objet :**  
Périmètre du SCoT à  
l'échelle du PETR Vézère-  
Auvézère

Monsieur le Président rappelle que, suite à une présentation par la Direction Départementale des Territoires de la Corrèze sur la démarche de mise en œuvre d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), les Communautés de communes Vézère-Monédières-Millesources (par délibération du 28 aout 2023), du Pays d'Uzerche (par délibération du 5 septembre 2023) et du Pays de Lubersac-Pompadour (par délibération du 23 octobre 2023) ont souhaité qu'un SCoT soit élaboré à l'échelle du PETR Vézère-Auvézère.

Pour rappel, le SCOT est un outil de planification de l'urbanisme qui, au niveau des intercommunalités, permet de définir l'avenir du territoire sur toutes les thématiques de son aménagement à long terme.

Il donne un cadre aux documents d'urbanisme communaux et permet ainsi d'harmoniser les projets pour préparer les modes de vie de demain à l'échelle d'un bassin de vie et d'emploi.

A ce titre, et via sa traduction dans les documents d'urbanisme, il concourt à la mise en œuvre du projet de territoire.

Afin de donner une suite favorable à la volonté exprimée par les trois communautés de communes d'élaborer un SCoT à l'échelle du PETR Vézère-Auvézère, le PETR a modifié ses statuts. Cette modification a été validée par les Communautés de communes du Pays d'Uzerche (par délibération du 15 novembre 2023), Vézère-Monédières-Millesources (par délibération du 20 novembre 2023) et du Pays de Lubersac-Pompadour (par délibération du 29 novembre 2023) et par arrêté préfectoral en date du 5 décembre 2023.

Il est maintenant proposé d'arrêter le projet de périmètre du SCoT. Celui-ci se fera à l'échelle du PETR Vézère-Auvézère.

Après délibération, le Comité syndical par 20 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **VALIDE** le projet de périmètre du SCoT à l'échelle du PETR Vézère-Auvézère,
- **DEMANDE** à Monsieur le Président de bien vouloir transmettre ce projet de périmètre au Préfet de la Corrèze.

Fait à Uzerche, le 12 décembre 2023  
Vu pour copie certifiée conforme

Le Président,  
Jean-Jacques CAFFY

